

Dépôt de l'initiative populaire « en faveur d'un site unique femme-mère-enfant, cohérent, sûr et économique »

La chancellerie d'Etat communique:

Une initiative législative populaire cantonale intitulée «En faveur d'un site unique femme-mère-enfant, cohérent, sûr et économique », munie de 9.396 signatures, a été déposée ce mardi 8 juillet 2008 à la chancellerie d'Etat. Le nombre de signatures devra encore fait l'objet d'une vérification par la chancellerie d'Etat. Le délai de dépôt était fixé au 29 septembre 2008.

Rappel en bref

Pour rappel, une initiative doit être assortie de 4.500 signatures pour aboutir. Un délai de six mois est imparti pour la récolte de signatures et le dépôt des listes à la chancellerie d'Etat.

Le Conseil d'Etat aura désormais deux ans, depuis la publication des résultats de l'initiative, pour adresser un rapport sur cet objet à l'attention du Grand Conseil, qui lui aura un délai d'une année pour se prononcer à la réception dudit rapport.

Pour de plus amples renseignements :

Séverine Despland, secrétaire générale de la chancellerie d'Etat, tél. 032 889 40 03.

Neuchâtel, le 8 juillet 2008